



Décembre 2025



# REVISION ALLEGEE n°4 du PLUi

ARRÊT DU PROJET

Bilan de la concertation



**Rédaction** : Richard BENOIT



Labellisé



**RSE Positive**  
labellucie.com



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

# Sommaire

<b>I.A. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>I.B. Les modalités de la concertation .....</b>	<b>2</b>



## I.A. INTRODUCTION

**Par délibération en date du 25 septembre 2025, le Conseil Communautaire a prescrit la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

À cette occasion, et conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 et L.600-11 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a fixé de la manière suivante les modalités de la concertation sur le projet de révision allégée n°4 du PLUi,

- Publications sur le site Internet de la communauté de communes Terres de Bresse
- Courrier adressé au président de la Communauté de Communes Terres de Bresse, envoi avec accusé de réception
- Registre d'observations « papier » mis à disposition du public, aux heures d'ouverture, à la communauté de communes Terres de Bresse

## I.B. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

La Communauté de Communes Terres de Bresse a approuvé son PLUi le 30 mai 2024.

Lors de sa séance du 25 Septembre 2025, le conseil communautaire a décidé de la révision allégée du PLUi pour supprimer une partie de zone AU (à urbaniser) d'environ 12 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée ZE008 à La Genête, suite à une réévaluation de la pertinence et en cohérence d'alignement avec le bâti existant, et ce, sans aucune remise en cause du PADD, et de reporter ce potentiel urbanisable de 12 000 m<sup>2</sup> environ, sur la parcelle ZE005, secteur plus central

De même, cette modification, au sein du PLUi, vient davantage en conformité avec l'axe 1 du PADD :

**« ARTICULER LE DÉVELOPPEMENT AUTOUR DE LA NOTION DE PROXIMITÉ : DES ÉQUIPEMENTS, DES COMMERCES ET SERVICES, DE L'EMPLOI »**

Les éléments de présentation de la révision allégée N°4 du PLUi, accompagnés d'un registre d'observations « papier », ont été mis à disposition du public tout au long de l'étude dans trois lieux de la Communauté de Communes :

- Au siège de la communauté de commune à Cuisery

Aucune remarque n'a été formulée par le public ni par écrit sur les registres mis à disposition, ni par courrier adressé au Président de la communauté de Communes.